RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Rumilly
Hôtel de ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 20
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Rumilly, le 1er octobre 2026

Objet : Convocation

Nos réf. : AC/AR/PF

Affaire suivie par Mme Anne ROCHAS, Directrice du C.C.A.S.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame, Monsieur,

La prochaine séance du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale aura lieu le

LUNDI 12 OCTOBRE 2026 à 9 h

en mairie de Rumilly (Salle des commissions).

A l'ordre du jour figurent :

1. Elaboration de l'Analyse des Besoins Sociaux « Le sans-abrisme »,
2. Modifications du règlement de fonctionnement de la crèche Croq'Lune et du Lieu d'Accueil Enfants Parents Au Bonheur de Jouer,
3. Compte-rendu des décisions prises par M. Le Président sur délégation donnée par le Conseil d'Administration du CCAS en application de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles du 17/06/26 au 30/09/26,
4. Questions diverses,
5. Dossiers d'aide sociale légale,
6. Dossiers de demandes d'aides financières.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

:: www.mairie-rumilly74.fr

E CAPOË

L'Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés,

Vice-présidente du CCAS

Astrid CROENNE



Signé par : ASTRID CROENNE
Date : 01/10/2026
Qualité : DOCUMENT VICE PRESIDENTE CCAS

Pièces jointes :

- Pouvoir
- Exposé
- Procès-verbal du conseil d'administration du 29 juin 2026
- Procès-verbal du conseil d'administration du 14 septembre 2026
- Annexe n°1 – Point 2 – Règlement de fonctionnement Croq'Lune
- Annexe n°2 – Point 2 – Règlement de fonctionnement Lieu d'Accueil Enfants Parents Au Bonheur de Jouer

:: Ville de RUMILLY

E CAPOË